

(1) Offre valable jusqu'au 31/05/2022 réservée aux non clients majeurs pour une première demande en ligne d'ouverture de compte bancaire Société Générale. La prime de 80 euros est conditionnée à la réalisation d'un minimum de 5 paiements par Carte Bancaire durant les trois premiers mois suivant l'ouverture effective du premier compte bancaire et est versée par Société Générale sur le compte bancaire au plus tard quatre mois après son ouverture.

(2) Offre cumulable avec la prime d'ouverture de compte valable jusqu'au 31/05/2022 inclus pour la souscription en ligne aux services essentiels Sobrio (hors CB Visa Infinite), (sous réserve d'acceptation par la Banque). Sobrio est une offre groupée de services bancaires et non bancaires accessible à partir de 15 ans. Passée la période de réduction, conditions tarifaires de Sobrio selon l'âge et le type de carte souscrite, indiquées dans la brochure, «conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires - Particuliers disponible en agence et sur societegenerale.fr».

(3) Tarification valable pendant une durée maximale de 2 ans. Perte de la réduction au plus tard à la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

(4) Sobrio est une offre groupée de services bancaires et non bancaires, accessible à partir de 15 ans. Conditions tarifaires en vigueur Sobrio selon l'âge et le type de carte souscrite indiquées dans la brochure « Conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires - Particuliers » disponible en agence et sur societegenerale.fr.

(5) Sous réserve d'acceptation par la Banque. Pour les adhérents de 15 ans, seule la carte CB Visa Evolution peut être souscrite. Pour les adhérents de 16-17 ans, seules les cartes CB Visa Evolution, CB Visa ou CB Mastercard à débit immédiat peuvent être souscrites (dans ces deux cas, l'autorisation du(les) représentant(s) légal(ux) est requise).

(6) Mon assurance au quotidien est un contrat d'assurance collective de dommages à adhésion facultative souscrit par Société Générale auprès de Sogessur. Entreprise régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, des conditions, limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

(7) Prêt amortissable non affecté consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(8) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Invalidité Permanente Totale ou Partielle - Incapacité Temporaire Totale de travail, souscrit par la Banque Française Mutualiste, auprès de SOGECAP (Société Anonyme régie par le Code des assurances) et présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>). Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle. Prestations en fonction des garanties choisies, des conditions, limites et exclusions de garanties prévues au contrat.

(9) Le livret BFM Avenir est un compte d'épargne proposé et géré par la Banque Française Mutualiste.

(10) Taux nominaux annuels bruts en vigueur au 01/04/2022, susceptibles de variations. Les intérêts sont calculés par quinzaine et crédités sur le livret chaque année en janvier, et génèrent eux-mêmes des intérêts. Intérêts versés soumis à la source aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 % et au prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 %, ouvrant droit à un crédit d'impôt. Sous réserve du respect de conditions de revenus et de délais imposées par la réglementation, il est possible de demander une dispense d'acompte. Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu.

(11) Protégée par la Garantie des Dépôts, www.garantiedesdepots.fr.

(12) Un solde minimum de 10 € doit être conservé pour maintenir le livret ouvert.

(13) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée) et d'être titulaire d'un Livret BFM Avenir sur lequel est acquis un minimum de 75 € d'intérêts bruts. Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(14) Voir conditions en agence Société Générale. L'obtention d'un prêt par le(s) cessionnaire(s) est subordonnée à l'acceptation du dossier par la Banque Française Mutualiste.

(15) Crédit consenti par et sous réserve de l'acceptation de votre dossier par Société Générale et, pour les prêts réglementés, du respect des conditions d'éligibilité propre à chaque dispositif réglementé. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La vente immobilière ou la construction est subordonnée à l'obtention du prêt nécessaire à son financement. A défaut, le vendeur est tenu de rembourser les sommes versées. Frais de dossier variant suivant le type de prêt.

(16) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale, Invalidité Permanente Totale et Invalidité Permanente Partielle - souscrit par les mutuelles de la Fonction publique et la BFM en sa qualité d'intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et MFPrévoyance, sociétés anonymes régies par le Code des Assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>). La garantie perte d'emploi n'est pas proposée par la Banque Française Mutualiste. Dans le cadre d'un prêt immobilier, la souscription d'un contrat d'assurance Groupe DIT à hauteur de 100 % du montant du crédit sur une ou plusieurs têtes est obligatoire.

(17) Renseignements auprès de votre mutuelle.

(18) Voir conditions et montant de la réduction en agence Société Générale participant à l'opération.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 505 691,25 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 08 041 372 (www.orias.fr). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.
Société Générale - S.A. au capital de 1 046 405 540 EUR. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr).

CONTACTEZ-NOUS



Du lundi au vendredi de 9h à 20h
et samedi de 9h à 14h

Appel non surtaxé 0 987 980 980



Un conseiller vous accueille
dans chaque agence
Société Générale



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

RETROUVEZ-NOUS SUR BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

**Engagés depuis 35 ans
aux côtés des agents du secteur public
pour réaliser leurs projets**



ANNIVERSAIRE

35 ANS



FLASHEZ POUR
DÉCOUVRIR L'OFFRE



RETROUVEZ-NOUS SUR BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



Offre BFM avec sobrio et taux - 04/2022 - © OSWALD ORB - Crédit Photo : © Getty Images. Document publicitaire - Ne pas jeter sur la voie publique.

Créée par des mutuelles de la Fonction publique, la Banque Française Mutualiste propose des solutions bancaires adaptées à vos besoins spécifiques. Les valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité, à l'origine de sa création, restent plus que jamais au cœur de son action.

La Banque Française Mutualiste et Société Générale vous proposent le meilleur des 2 banques

80 € offerts
pour une première ouverture
en ligne d'un compte bancaire⁽¹⁾
+ 1 mois de Sobrio offert⁽²⁾

Des tarifs réservés aux clients BFM jusqu'à 34 ans : 50%⁽³⁾

Les indispensables **SOBRIO**⁽⁴⁾ pour simplifier votre quotidien et des services à la carte à tarifs préférentiels



UNE CARTE DE PAIEMENT large gamme de cartes⁽⁵⁾

Le choix et la réédition de votre code secret sont gratuits.
En cas de perte ou de vol, le remplacement de la carte est gratuit.



MON ASSURANCE AU QUOTIDIEN⁽⁶⁾

Une assurance en cas de vol et perte de clés, de papiers et d'utilisation frauduleuse de moyens de paiement.
Prolongation de la garantie Constructeur de 2 ans.



MON COMPTE EN BREF

Relevé hebdomadaire sur votre téléphone mobile et par email.
Notification en cas de risque de dépassement de vos plafonds de paiement et de votre autorisation de découvert.

Donnez vie à vos projets

PRÊT BFM LIBERTÉ⁽⁷⁾
0,50%
TAEG fixe
Pour une durée de 6 à 12 mois

- Un prêt à taux fixe.
- Aucune obligation d'apport personnel.
- Une réponse de principe rapide.

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽⁷⁾ de 2000 € sur 12 mois : taux débiteur annuel fixe de 0,50 %, soit un TAEG fixe de 0,50 %. Mensualités de 167,12 € (hors assurance DIT⁽⁸⁾ facultative). Montant total dû : 2005,44 € (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽⁸⁾ facultative).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾ facultative, cotisation de 1,23 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT⁽²⁾ facultative : 14,76 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 1,37 %, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur du 01/04/2022 au 31/05/2022 pour toute souscription au contrat standard (pour les assurés de moins de 60 ans). Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant ou pour toute souscription au contrat senior (pour les assurés de 60 ans et au-delà), renseignez-vous auprès de votre conseiller en agence Société Générale.

Épargnez aujourd'hui pour vos projets de demain

LIVRET BFM AVENIR⁽⁹⁾

1% brut annuel⁽¹⁰⁾

Pour vos 3000 premiers euros épargnés puis 0,05 % au-delà de ce montant (taux nominaux annuels bruts en vigueur au 01/04/2022, susceptibles de variations). Intérêts soumis aux prélèvements sociaux et fiscaux.

- Une épargne sécurisée⁽¹¹⁾.
- Sans plafond de dépôts⁽¹²⁾.
- Les intérêts acquis sur le livret vous permettent de solliciter un Prêt BFM avenir⁽¹³⁾ à taux attractif.
- Des avantages à prêt transmissibles⁽¹⁴⁾ à vos enfants ou petits-enfants, qu'ils soient ou non agents du secteur public.

Réalisez votre achat immobilier

DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT⁽¹⁵⁾ AVANTAGEUSES

- L'accès à la gamme des prêts immobiliers⁽¹⁵⁾ Société Générale à taux compétitifs.
- L'assurance emprunteur Plurimmo⁽¹⁶⁾, un contrat mutualiste offrant une couverture à taux avantageux.
- Le cautionnement possible de votre prêt par votre mutuelle⁽¹⁷⁾.
- Des frais de dossier réduits⁽¹⁸⁾.